

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 FÉVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHENNE Thierry – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

Excusés : PALLEJA Patrick

Madame MIR ayant donné procuration à Mme SEVERAC

Madame PIERRON Hermine a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances du 23 et 30 janvier 2023.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire présente les différents devis :

- WÜRTH, fournitures services techniques divers : 540,59€ TTC
- LANGUEDOC CHIMIE, achat de produits anti-mousses : 1 203,72€ TTC
- CHIMIE DISTRIBUTION AUDOISE, achats de peinture pour le stade : 121,20€ TTC
- SODISCOL, achat de sacs à déjections canines : 226,56€ TTC
- LAURAGAIS MOTOCULTURE, révision de la petite tondeuse et du souffleur de feuilles : 155,93€ TTC
- LAURAGAIS MOTOCULTURE, révision du broyeur : 1 598,85€ TTC
- KWBOIS, fournitures de 8,86 tonnes de pellets pour la chaudière : 5 748,97€ TTC
- ASSOCIATION ALPHA'B, réalisation de fresques murales à l'école : 9 711,90€ TTC

Monsieur Laurent DUCROS souhaiterait plus de détails sur le devis relatif à la réalisation de fresques murales à l'école.

Madame Annie PERA explique la genèse du projet avec une réalisation dans le courant de l'année 2023. Elle ajoute que les enfants seront invités à participer aux fresques.

- SEDI EQUIPEMENT, fournitures administratives (25 livrets de PACS) : 267,00€ TTC
- LYRECO, achat de papiers pour l'école : 430,00€ TTC
- LYRECO, achat de papiers pour la Mairie : 465,90€ TTC
- BUREAU VALLÉE, fournitures administratives : 101,71€ TTC
- SAVOIR PLUS, matériel éducatif : 99,66€ TTC
- BUREAU VALLÉE, achat d'un panneau d'affichage extérieur : 115,00€ TTC
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achat de livres : 123,80€ TTC + 398,13€ TTC
- EQUADDEX, maintenance annuelle des 4 postes informatiques de la Médiathèque : 748,80€ TTC

Informations

- Attribution d'une subvention de 1 531,16€ par le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de matériels techniques pour l'entretien des espaces verts : une desherbeuse, une tronçonneuse, un taille-haie et une débroussailleuse

Monsieur Christian PORTET indique que l'acquisition de matériels techniques pour l'entretien des espaces verts a fait l'objet, suite à une demande de la collectivité, d'une aide du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Elle a été accordée pour un montant de 1 531,16€ pour un achat total de 3 827,90€ HT (soit, une subvention de 40%).

Il remercie le Conseil départemental pour cette aide à la commune.

- État des Restes À Réaliser (RAR) de l'année 2022

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Le montant total reporté en dépenses est de 55 426,01 €.

Les restes à réaliser en recettes correspond à celles n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits).

Le montant total reporté en recettes est de 166 485,70 €.

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services qui détaille les différents restes à réaliser.

- Retour sur les dernières délibérations prises par le CCAS (CA du 16 février 2023) : aides financières pour les voyages scolaires et bons carburants.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Anne-Marie PASSOT.

Deux délibérations ont été adoptées lors du dernier Conseil d'administration du CCAS :

- Aides financières pour accompagner les enfants de l'école Marie Carpentier à participer aux voyages scolaires. Cette aide pourra aller de 50 à 90€ en fonction du revenu des parents (ligne 14).

Le CCAS interviendra en dernier recours, une fois que toutes les aides auront été épuisées.

- Bons carburants avec le groupe Intermarché pour les personnes en difficultés financières. Cette aide forfaitaire s'élèvera à hauteur de 30€ après un entretien avec le CCAS et sur présentation de justificatifs.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2023-02-01 : Avant-projet sommaire du SDEHG pour les travaux liés à l'opération d'extinction nocturne de l'éclairage public au cœur de la nuit

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CASENAVE.

Suite à la demande de la collectivité en date du 12 octobre 2022 concernant le projet d'extinction nocturne sur l'ensemble de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération correspondant aux travaux.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Le coût de l'opération est de 35 967€ dont 15 960€ à prendre en charge par la commune.

L'économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique est d'environ 48%, soit 7 274€ / an (comprenant 6 heures d'extinction nocturne).

Le financement pourrait se faire par voie d'emprunt : 1 548€ / an sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%

Monsieur CASENAVE précise qu'il faut compter environ 3 mois de phase travaux (installation d'horloges astronomiques notamment).

Monsieur le Maire précise que ce projet sera présenté à la population lors d'une concertation publique, pour définir notamment la plage horaires liée à l'extinction de l'éclairage la nuit. Il indique qu'avant le Conseil Municipal, une réunion d'informations s'est tenue avec des administrés concernés par l'arrêt de l'éclairage public sur le domaine privé, notamment dans les cours de fermes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le projet présenté et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt.

Dél. 2023-02-02 : Contrat de prestation de services pour la gamme Gescime avec la société Gescime

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annie PERA.

Elle rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été signé l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières avec la société Gescime.

Elle indique qu'il est nécessaire de passer un contrat de prestation de services avec la société Gescime afin d'administrer le logiciel.

Gescime est un logiciel qui permet d'optimiser la gestion des cimetières, conforme au CGCT et à la réglementation en vigueur (acquisition en 2022).

Informations complémentaires à la bonne compréhension de la délibération :

Descriptif du contrat de services : maintenance fonctionnelle et technique du logiciel Gescime, hotline illimitée, veille réglementaire, mise à jour annuelle, assistance et conseil en gestion des sites funéraires, sauvegarde automatique de notre base de données, site internet de présentation et de valorisation de notre espace funéraire couplé au logiciel Gescime, rapport d'activité annuel de notre base de données.

Monsieur le Maire précise que le montant annuel du contrat est de 682,80€ TTC et ce contrat de service est conclu pour une durée de 3 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre présentée par la société GESCIME.

Dél. 2023-02-03 : Accompagnement au montage d'un projet d'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires avec la FECOP

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Laurent FERRE.

Monsieur Laurent FERRE rappelle le contexte et l'historique de ce dossier. Il rappelle que la commune sera impactée dans les prochains mois par le départ à la retraite d'un des deux médecins de Calmont.

Le Conseil municipal exceptionnel du 30 janvier dernier avait pour but de débattre sur le maintien d'activités de médecine générale en prévision d'une désertification médicale sur le territoire.

Le débat avait été animé par la FECOP (ex-Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé – FORMS) en présence de son Président, M. Michel DUTECH et d'une chargée de mission.

Faisant suite au Conseil municipal exceptionnel du 30 janvier, il est proposé un accompagnement avec la FECOP au montage d'un projet d'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires.

La FECOP propose une prestation d'études et d'accompagnement comprenant une première étape sur la rédaction d'une étude de faisabilité et une seconde étape comprenant un accompagnement sur-mesure. Cette prestation comprendra également des temps de réunions avec la commune et les professionnels intéressés.

Monsieur le Maire ajoute qu'une maison de santé est un projet collectif porté par plusieurs professionnels, et pas uniquement des médecins. Ce projet peut être attractif pour attirer de jeunes médecins. À ce propos, Monsieur le Maire indique qu'un étudiant, actuellement en faculté de médecine, pourrait être intéressé pour venir s'installer à Calmont à la fin de son cursus.

Monsieur Laurent DUCROS s'interroge sur la faisabilité réelle de ce projet.

Monsieur Laurent FERRE indique que même si les questions relatives à la santé relèvent au premier chef de la compétence de l'Etat, il faut avoir une démarche proactive.

Monsieur Laurent DUCROS se questionne sur le paiement du devis et les suites données à l'étude de faisabilité, et demande si les frais de déplacements / hébergements font l'objet d'un nombre de réunions prévus.

Monsieur Laurent FERRE a demandé à l'association d'être tenu au courant des états de déplacements. Il précise que des réunions en visioconférence pourront se tenir après les premières réunions en présentiel.

Monsieur Christian PORTET propose de prendre une délibération de principe pour accepter cette proposition sous réserve d'avoir des explications sur le détail du devis.

Monsieur Laurent FERRE propose de payer en 2 étapes (étude de faisabilité puis accompagnement).

Monsieur Thierry PIBOULEAU indique que les professionnels de la commune ont tout intérêt à participer à cette démarche.

Monsieur le Maire indique qu'il faut accepter cette prestation de services même si nous avons quelques réserves.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis avec la FECOP.

Dél. 2023-02-04 : Attribution de compensation Pool routier 2022 / 2025

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Pool routier est un programme de travaux dédié à l'entretien et la réfection des voiries communales. Ce programme est co-financé par l'intercommunalité Terres du Lauragais et le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Chaque commune possède un budget et le choix des priorités des travaux est laissé à l'appréciation du Maire après avis technique de Terres du Lauragais qui assure la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas de communes avec un budget en dessous de 20 000 € et une subvention de 80%.

L'ensemble des communes ont bénéficié d'une augmentation de 5%. La commune de Calmont a donc sur la période, un nouveau montant de 159 075€ HT, dont voici les détails :

COMMUNE	Taux subv.	NV taux de subv.	Montant travaux H.T. Ancien pool	Montant travaux H.T. nouveau pool	Subvention antérieure	Subvention accordée nv pool et nv taux	Delta enveloppe HT	subvention calculée sur le Delta	FCTVA sur delta	RESTE A FINANCER TTC par AC sur la période 2022-2025
CALMONT	58,75%		151 500,00 €	159 075,00 €	89 006,25 €	93 456,56 €	7 575,00 €	4 450,31 €	1 491,12 €	3 148,56 €
			4 207 813,00 €	4 468 736,00 €	2 473 898,54 €	2 641 489,94 €	260 923,00 €	161 427,34 €	51 362,17 €	100 318,09 €

Monsieur le Maire indique que lorsqu'une compétence communale est transférée à la Communauté de communes, le reste à charge est à financer par chaque commune.

Il rappelle que la subvention du pool routier, c'est 10% la première année et 30% les 3 années suivantes.

Il indique qu'il a été fait une proposition au département de la Haute-Garonne de faire un « pot commun » afin d'intervenir prioritairement sur des routes où les communes n'ont pas les moyens de participer avec leur propre programmation.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement de l'attribution de compensation sur la période 2022-2025 à la Communauté de communes des Terres du Lauragais.

Dél. 2023-02-05 : Convention de servitudes au lieu-dit Coupos, sur un terrain communal, pour le passage de câbles électriques souterrains

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que pour le remplacement d'un ancien poste de transformation électrique par un nouveau poste aux normes, au lieu-dit « Coupos », parcelle OA 0151, ENEDIS doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle communale OA 0150.

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec ENEDIS, une convention de servitude.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1^{er} de la convention, ENEDIS s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 de la convention, une indemnité unique et forfaitaire de soixante-quinze euros (75€).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à passer avec ENEDIS

**Dél. 2023-02-06 : Ouverture d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet pour
Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des besoins des services, notamment au service administratif.

Il propose de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (28h) pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA), pour la prolongation d'un agent déjà en contrat au sein de la collectivité.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ASA).

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Monsieur Jean-Christophe GUICHOU indique qu'une pièce de théâtre aura lieu le samedi 4 mars à 20h30 sous la Halle.
- Il ajoute la création d'un festival autour de l'harmonica pour le w-end de l'ascension (19 et 20 mai) avec l'association « Calmont' le son ».
- Madame Marie-Pierre ARNOLD a été interpellé par des administrés sur l'état d'avancement de l'expérimentation des chicanes sur le Chemin des Agreous.
- Monsieur Daniel CASENAVE indique qu'une Commission s'est tenue la semaine dernière sur le sujet. Le Chemin des Agreous est une route étroite et les véhicules larges empiètent les bas-côtés. D'autres solutions sont à l'étude (feu vert-récompense, ralentisseur type « dos d'âne », etc.).

La séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance
Hermine PIERRON

Le Maire